



Conseillers en exercice	45
Présents	27
Nombre de pouvoirs	10
Votants	37

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2025 – 034

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 18h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Gioux, au nombre de vingt-cinq sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 27 mars 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Gisèle ANTON (Suppléante Guy BRUNET) ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS (à partir de 18h30 au point A.3) ; Philippe COLLIN (à partir de 18h10 au point information délibérations du Bureau) ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX à Jean-Pierre LANNET ; Isabelle DUGAUD à Jacques MOUTARDE ; Michel GOMY à Jean-Luc LEGER ; Alexis TOURADE à Claude BIALOUX ; Serge DURAND à Valérie BERTIN ; Marie-Hélène FOURNET à Renée NICOUX ; Philippe LEFAURE à Alain ROULET ; Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Pascal MERIGOT à Pierrette LEGROS ; Jacques TOURNIER à Denis PRIOURET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH ; Céline COLLET-DUFAYS ; Thierry ROGER ; Marie-Françoise HAYEZ ; Bernard ROUGIER ; Annick BAUCULAT ; Jacques BŒUF, Roger FOUGERON.

Philippe ESTERELLAS (jusqu'à 18h30 au point A.3).

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-023-200044014-20250410-FLUX_BP_202

Denis PRIOURET présente le rapport suivant.

Les grandes lignes des budgets de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud ont été présentées lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 20 mars 2025.

Recettes de fonctionnement

Les principes de réalisme et de prudence dans l'estimation des recettes de fonctionnement demeurent valables en 2025 afin, comme pour les exercices antérieurs, d'assurer l'équilibre de l'exercice en cours tout en conservant la capacité à dégager un résultat de financement générateur d'épargne nette.

- Ainsi, les recettes du **chapitre 70 (produits de services, du domaine et ventes diverses)** sont estimées à environ 515 000 € contre 510 000 € inscrits au BP 2024.

Cette prévision prend en compte :

- Le maintien de la prévision de recettes de la piscine à 210 000 € contre une recette constatée de 227 000 € en 2024, et ce afin d'anticiper la diminution de fréquentation de l'équipement liée à la réouverture de la piscine de la communauté d'agglomération du Grand Guéret,
 - Une recette prévisionnelle prudente de 25 000 € liée à la tarification des professionnels mise en place sur les déchèteries communautaires,
 - Une légère augmentation de la facturation de la crèche, compte tenu de la fréquentation de la structure, soit une recette attendue de 31 000 € contre 25 000 € budgétés en 2024.
- Concernant les **chapitres 73 et 731 (impôts et taxes)**, il est proposé à l'assemblée délibérante, dans le prolongement des orientations arrêtées lors de la séance du conseil communautaire du 20 mars dernier, d'augmenter le produit de TEOM de 4 % en sus de la revalorisation des bases.

Dans ce cadre, il est proposé d'inscrire au budget primitif 2025 un produit de fiscalité d'un montant estimé à 7,677 M€, contre 7,614 M€ en 2024.

Cette prévision prend en compte le produit fiscal constaté en 2024, avec notamment des recettes légèrement en hausse pour la TASCOM et l'IFER, qui ne viennent pas compenser la baisse de fractions de TVA constaté en cours d'année 2024.

Conformément aux dispositions de la loi de finances 2025, le montant de fractions de TVA constaté en 2024 est repris en 2025, ce dernier étant réputé gelé (art. 109 de la loi de finances 2025).

Par ailleurs, le montant prévisionnel de recettes liées à la fiscalité ne prend pas en compte une éventuelle contribution à venir au titre du **DI**spositif de **L**issage **CO**joncturel (DILICO).

- Le **chapitre 74 (dotations, subventions et participations)** est quant à lui estimé à un montant global de 1,38 M€ environ, contre 1,37 M€ votés en 2024.

Comme pour les exercices antérieurs, les présentes orientations budgétaires sont établies en l'absence de plusieurs données qui sont encore inconnues et/ou non notifiées en termes

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-023-200044014-20250410-FLUX_BP_202

de dotations et subventions.

En l'état actuel des connaissances de l'incidence des dispositions de la loi de finances 2025 sur les dotations perçues par la communauté de communes, il sera proposé de retenir les estimations de dotations suivantes :

- 395 000 € pour la dotation d'intercommunalité, soit le montant perçu en 2024. L'enveloppe nationale dédiée à cette dernière étant en hausse (Cf. supra), on peut attendre un montant notifié supérieur à cette estimation prudentielle. La simulation établie par l'association des maires de France (AMF) confirme cette tendance mais la prudence impose d'attendre la notification officielle.
- 341 000 € au titre de la dotation de compensation, soit une estimation tenant compte de la baisse constatée entre 2023 et 2024. Cette tendance à la baisse devrait se confirmer puisque, comme indiqué plus haut, la hausse de l'enveloppe nationale dédiée à la dotation d'intercommunalité sera financée par écrêtement des dotations de compensation des EPCI. Là-aussi, la simulation de l'AMF prévoit une notification en baisse de cette part de la DGF.

Les autres subventions inscrites au chapitre 74 sont estimées à 645 000 € environ contre 732 000 € en 2024, plusieurs dispositifs ou actions étant arrivés à leur terme

- Le **chapitre 75 (Autres produits de gestion courante)** est estimé à 651 000 €, contre 550 000 € en 2024.

Ce montant prévisionnel prend notamment en compte :

- Le loyer du FAM de Gentioux, pour environ 440 000 €,
 - Le montant des divers loyers et fermages pour 46 000 €,
 - La recette attendue de la location des gîtes de Croze et Gioux, estimée à 42 000 €,
 - La soulte versée par l'ONF en compensation de la résiliation anticipée de la convention d'exploitation de ces deux équipements pour 77 000 €,
 - Le reliquat du remboursement par l'assurance du sinistre de la MAM de Pigerolles pour 12 000 €.
- Le montant du **chapitre 042 (immobilisations corporelles)** est proposé à hauteur de 65 000 € environ.
 - Les **atténuations de charges (chapitre 013)** sont estimées à 40 000 €, en légère augmentation par rapport à l'année 2024.
 - Concernant le Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC), on note que ni les communes ni la Communauté de communes ne cotisent à ce fonds, mais sont uniquement bénéficiaires.
Le montant définitif de la part EPCI du FPIC sera arrêté après notification par les services de l'Etat du montant à répartir et après détermination des modalités de cette répartition par le conseil communautaire. Dans l'attente, le projet de BP 2025 prévoit un montant de FPIC identique à celui de 2024, issu d'une répartition du FPIC de droit commun bonifié de 30 %, soit 225 878 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-023-200044014-20250410-FLUX_BP_202

- L'affectation du résultat, une fois déduite la nécessaire couverture du besoin de financement de la section d'investissement (établie à environ 288 000 €), dégage un **excédent reporté** de 792 981,09 €, contre 598 000 € en 2024.

Dépenses de fonctionnement

Après plusieurs années au cours desquelles l'inflation et la hausse du coût de l'énergie se sont particulièrement fait sentir, le projet de BP 2025 prend en compte une inflation revenue à une prévision de 1,4 %. Le coût de l'énergie quant à lui, s'il semble maîtrisé, demeure à un niveau conséquent qui en fait une donnée importante des charges de gestion courante.

Le projet de budget primitif qui sera soumis à l'assemblée délibérante tient donc compte de ces éléments conjoncturels et s'articule autour des prévisions suivantes de dépenses pour la section de fonctionnement :

- Une proposition de dépenses au **chapitre 011**, consacré aux **charges à caractère général**, pour un montant total d'environ 2,38 M€, soit une légère augmentation par rapport à l'inscription budgétaire du BP 2024.

De façon plus détaillée, ces prévisions budgétaires prennent en compte notamment :

- Des prévisions de fluides contenues ou en baisse, mais qui demeurent un poste substantiel de dépenses,
- Une augmentation du coût des fournitures de petit équipement pour poursuivre l'entretien en régie du patrimoine communautaire (bâtiments et voirie),
- Une prévision de dépenses en hausse pour les contrats de prestation de services de collecte des ordures ménagères (280 000 € prévus en 2025 contre 230 000 € inscrits au BP 2024) mais compensée en partie par une baisse attendue du coût des prestations de services pour l'enlèvement des déchets en déchèteries (proposition d'inscription de 190 000 € pour 2025 contre 260 000 € inscrits en 2024)
- L'inscription de crédits pour finaliser la mise en œuvre du programme d'actions subventionné par le fonds d'intervention pour la petite enfance (FIPE) pour 62 000 €,
- La reconduction des crédits nécessaires à l'entretien du matériel roulant dont la vétusté requiert des dépannages fréquents et onéreux (environ 100 000 €),
- Le coût de location d'une seconde BOM, afin de réduire la dépendance du fonctionnement du service aux aléas d'un matériel vétuste et donc peu fiable,
- Le renouvellement d'équipements à Aquasud (30 000 €),
- 35 000 € pour des prestations d'entretien de voirie,
- La diminution des frais de maintenance et de télécommunications, fruit du travail d'homogénéisation et de révision des conditions tarifaires des contrats en vigueur,
- Le recours à un expert en assurance pour réaliser un diagnostic des désordres existant à Aquasud et pouvoir ainsi, en tant que de besoin, faire jouer la garantie décennale des entreprises intervenues sur ce chantier avant son extinction,

- Le recours à un prestataire extérieur pour accompagner la communauté de communes dans le déploiement de son projet de territoire et en tirer les conséquences en termes de gouvernance et de compétences, étapes indispensables à la définition d'un pacte financier et fiscal,
- L'inscription de crédits pour amorcer le travail d'ingénierie nécessaire à une gestion mutualisée de la collecte des ordures ménagères (20 000 €),
- Les frais de gestion et d'entretien des gîtes de Croze et de Gioux, gérés en 2024 par l'ONF,
- Un chapitre des **charges de personnel (chapitre 012)** en augmentation, passant de 3,115 M€ (BP 2024) à 3,307 M€ (BP 2025).

L'inscription budgétaire proposée comprend notamment :

- Le coût sur une année pleine des postes pourvus dans le cadre de la nouvelle organisation des services,
 - Une prévision de remplacement pour faire face à l'important absentéisme constaté en 2024,
 - La poursuite du travail engagé sur la prise de compétence eau et assainissement,
 - Des prévisions de renfort au sein du service public de gestion des déchets, en écho au débat d'orientations budgétaires et à l'augmentation du produit de TEOM,
 - L'augmentation de la part patronale de la cotisation CNRACL (+ 30 000 € environ pour la communauté de communes),
 - Le traditionnel GVT (glissement - vieillissement - technicité), estimé agent par agent afin d'avoir une prévision aussi précise que possible sur ce point.
- Un **chapitre 014 (atténuation de produits)** estimé à 2,77 M€.

Pour mémoire, ce chapitre comprend principalement le versement des attributions de compensation (1,57 M€), la contribution au FNGIR (1,14 M€) et le reversement à l'OT de la taxe de séjour.

Les attributions de compensation restent les mêmes depuis 2020, même si elles ne prennent pas toutes en compte les montants de la dernière CLECT, faute d'accord de l'ensemble des conseils municipaux.

Concernant la taxe de séjour, l'intégralité du produit 2024 a été reversée sur l'exercice considéré. La prévision 2025 reprend donc la dépense constatée en n-1 (environ 53 000 €).

- Un **chapitre 65 (autres charges de gestion courante)** estimé à 1,46 M€ contre 1,63 M€ au BP 2024.

Dans le cadre de cette prévision, il est notamment proposé :

- Le maintien d'une enveloppe de 20 000 € pour le soutien aux associations culturelles et sportives,

- Le maintien des subventions attribuées à l'office de tourisme Aubusson-Felletin, à Tom Pousse, à Clé de Contact et à la Scène Nationale,
 - Une enveloppe pour les aides directes aux entreprises de 5 000 € contre 10 000 € en 2024. La différence se porte sur les aides directes aux investissements des entreprises, qui sont proposées à hauteur de 35 000 € en section d'investissement contre 25 000 € en 2024,
 - Une inscription de 35 000 € concrétisant l'engagement de la communauté de communes dans la réalisation d'un centre de santé à Aubusson avec VYV3 Cœur d'Aquitaine (ex-Mutualité Française),
 - La contribution versée à EVOLIS pour 510 000 €,
 - Le renouvellement des contributions obligatoires pour les différents organismes de regroupement dont fait partie la communauté de communes.
 - La contribution de Creuse Grand Sud au dispositif « Territoire d'Industrie » (3 000 €),
 - La contribution annuelle à la communauté d'agglomération du Grand Guéret dans la mise en œuvre de la compétence d'accueil des gens du voyage (2 100 €),
 - La contribution de 1 500 € à la communauté d'agglomération du Grand Guéret pour l'intervention au multi-accueil d'Aubusson d'un référent de santé accueil inclusif (RSAI) et de santé environnementale (RSE),
 - Une inscription prévisionnelle de 7 000 € pour amorcer l'élaboration d'un SCOT départemental.
- Des **charges financières** estimées pour l'année en cours à 190 000 €, contre une inscription budgétaire de 230 000 € en 2024.

Cette prévision en baisse traduit la poursuite du désendettement de la communauté de communes et est établie sur la perspective d'une relative fin de hausse et de volatilité des taux d'intérêt (avec toutes les réserves qui s'imposent en la matière).

- Les **charges d'amortissement** sont estimées pour l'année 2025 à environ 430 000 €, contre 486 000 € en 2024.
- Enfin, des **charges exceptionnelles** estimées à 20 000 €.
- Un virement à la section d'investissement tenant compte de la volonté de contenir les dépenses d'investissement à un niveau semblable à celui de l'année 2024, afin de pouvoir faire face à tout aléa conjoncturel et s'établissant à 552 557,70 €.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement proposées au BP 2025 comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette, pour un montant de 383 000 € environ en 2025.

- Les restes à réaliser, arrêtés à 190 686,78 €.

- Au chapitre 20, une proposition de crédits de 101 320 € comprenant notamment :
 - Une première inscription budgétaire pour la réalisation du PLUi à hauteur de 71 520 €,
 - Une somme de 10 000 € pour réaliser une étude de diagnostic de la voirie communautaire.
L'étude diagnostic fait l'objet d'une demande de DETR pour un soutien attendu de 6 468 €.
 - Un logiciel de facturation au multi-accueil pour 2 300 €,
 - Une prévision de 5 000 € pour une mission de maîtrise d'œuvre en préparation des travaux d'économie d'énergie à engager à Aquasud.
 - Le renouvellement du logiciel de gestion des équipements de traitement de l'air et de l'eau à Aquasud pour 12 500 €.

- Au chapitre 21, une proposition de crédits de 191 540 € comprenant notamment :
 - L'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion pour la DSTE pour 3 000 €, en remplacement d'un véhicule devenu dangereux.
 - 24 000 € pour l'acquisition de matériels informatiques, conformément au programme de déploiement de nouvelles solutions numériques pour diminuer les coûts de fonctionnement et améliorer le niveau de services et les conditions de travail des agents.
Un soutien DETR de 5 486 € a été sollicité pour ces acquisitions.
 - Le renouvellement d'un sèche-linge à la crèche pour 2 140 €,
 - Une auto-laveuse à Aquasud pour 8 900 €,
 - Des équipements pour le service public de gestion des déchets pour 70 000 €. Le soutien attendu au titre de la DETR se monte à 23 164 €,
 - L'acquisition d'un petit véhicule de collecte des OM pour 30 000 €
 - 25 000 € pour la poursuite de la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre de l'appel à projets "Sobriété des usages",
 - Divers outillages et équipements.

- Au chapitre 23, une proposition de crédits de 523 201 €, comprenant notamment :
 - La réfection des ateliers communautaires pour 150 000 €. Un soutien financier de 62 461 € a été sollicité au titre de la DETR.
 - La réfection de la toiture de la MAM de Pigerolles pour environ 42 000 €,

REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2025

Application agréée E-legalite.com

- La mise en œuvre du programme de voirie 2025 pour 192 000 € (avec un soutien financier attendu de 60 660 € en DETR).
- La poursuite des travaux dans le cadre du programme d'économie d'eau pour 50 000 €
- Une provision pour la mise en œuvre de travaux de sécurisation et de mise aux normes des déchèteries communautaires,
- Au chapitre 204, les subventions à verser en investissement à :
 - La Cité de la Tapisserie pour 110 000 €,
 - DORSAL pour 69 238 € (fonds de concours « Vie du réseau » et fonds de concours jalon 2),
 - La contribution en investissement de Creuse Grand Sud à la communauté d'agglomération pour la réalisation d'une aire de grand passage pour les gens du voyage, à hauteur de 8 000 €,
 - Une enveloppe d'aides économiques directes aux entreprises pour 35 000 €, à laquelle s'ajoute l'abondement au fonds d'Initiative Creuse pour 5 000 €.
- Le déficit reporté de la section d'investissement, pour un montant de 288 525,57 €,

En termes de recettes, il est proposé d'inscrire à la section d'investissement :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé, pour environ 267 000 €,
- Des subventions à percevoir pour environ 158 000 €,
- Le FCTVA, estimé de façon prudente à 40 000 €,
- Les restes à réaliser d'un montant de 211 372,67 €,
- Le montant des amortissements estimé pour 2025 à environ 430 000 €,
- L'avance remboursable au conseil départemental de la Creuse pour un montant de 39 000 € afin de financer les projets de fibre avec le syndicat mixte DORSAL,
- La créance que représentent les remboursements à venir du budget annexe GEMAPI pour environ 141 000 € et du budget annexe ZAE pour environ 131 000 €, soit un montant global de 272 000 €.

Le budget détaillé est proposé dans l'annexe jointe.

Présentation simplifiée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	BP 2025	Recettes	BP 2025
Déficit reporté (002)		Excédent reporté (002)	792 981,09
011 Charges à caractère général	2 388 064,62	013 Atténuation de charges	40 000,00
012 Charges de personnel	3 307 227,27	70 produits des services	515 920,00
014 Atténuations de produits	2 775 704,00	73 Impôts et taxes	7 677 062,00
65 Charges de gestion courante	1 460 210,00	dont 731 fiscalité locale	5 225 118,00
66 Charges financières	190 000,00	74 Dotations subventions	1 382 142,00
67 Charges spécifiques	20 000,00	75 Produits de gestion courante	651 020,00
042 opérations d'ordre	430 503,53	77 Produits spécifiques	-
023 Virement	552 557,70	042 Opérations d'ordre	65 142,03
TOTAL	11 124 267,12 €	TOTAL	11 124 267,12 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	BP 2025	Recettes	BP 2025
Déficit reporté (001)	288 525,57	021 Virement	552 557,70
20 Immobilisations incorp	101 320,00	024 Cessions	-
204 Subventions versées	227 238,00	10 Dotations fonds divers	40 000,00
21 Immobilisations corp	191 540,00	1068 Excédent capitalisé	267 839,68
23 Immobilisations en cours	523 201,73	13 Subventions reçues	157 450,00
165 dépôts et cautionnements	-	165 dépôts et cautionnements	-
16 Emprunts	383 000,00	16 Emprunts	39 000,00
27 Immobilisations financières	1 000,00	27 Autres immo financières	272 930,53
040 Opérations d'ordre	65 142,03	040 Opérations d'ordre	430 503,53
Restes à réaliser	190 686,78	Restes à réaliser	211 372,67
TOTAL	1 971 654,11 €	TOTAL	1 971 654,11 €

CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0
 POUR : 37
 Adopté à l'unanimité

Le **CONSEIL** de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le projet de budget primitif du budget principal pour 2025 tel qu'annexé.

Ainsi fait et délibéré le 10 avril 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
 PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 16/04/2025

Application agréée E-legalite.com